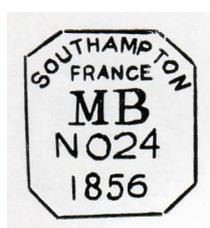


RELATIONS AVEC LE Royaume-Uni

Les lettres de France à destination de Southampton étaient déposées dans une boîte mobile situées dans les bateaux à vapeur qui traversaient la Manche. A l'arrivée, les boîtes fermées étaient transmises au Maître de poste qui les ouvraient puis les lettres qui s'y trouvaient étaient frappées du cachet du modèle ci-après.



MB 2

(Référence Alan W. Robertson)

Les timbres étaient oblitérés avec le gros chiffre de Southampton 723.

Ce système avait mis en place en application de la convention postale franco-britannique de 1856 selon les articles 12 et 13 : »In order to afford to the inhabitants of the ports of the two countries every facility for the despatch of letters by merchant vessels plying between France and Great Britain, a MOVEABLE LETTER BOX, provided with a lock, may with the previous consent of the two offices, be placed in each of these vessels to receive such letters as the public may wish to deposit in it. On arrival of the vessel the MOVEABLE BOX shall be carried to the Postmaster, who shall open it and take out the letters, and then return the box to the agent who brought it ».

Lettre du 12 mars 1869 de St Malo pour Londres en transit par Southampton.



Lettre du 12 mars 1869 affranchie à 40 centimes avec une bande de deux timbres bleu au type Lauré n°29 soit 40 centimes (tarif du 1^{er} janvier 1855). Oblitération killer GC 723 à l'arrivée à Southampton. Cachet de boîte mobile SOUTHAMPTON daté du 13 mars 1869.

La lettre évoque un commerce de beurre entre St Malo et Londres.



Lettre du 16 juillet 1869 affranchie à 40 centimes avec un timbre orange de 40 centimes au type Lauré n°31 (tarif du 1^{er} janvier 1855). Oblitération killer GC 723 à l'arrivée à Southampton. Cachet de boîte mobile SOUTHAMPTON

daté du 17 juillet 1869.



au verso, cachet d'arrivée à Londres daté du 17 juillet 1869.

Tarif du 1^{er} juillet 1870

Lettre de Pointe à Pître pour St Malo réexpédiée à Liverpool



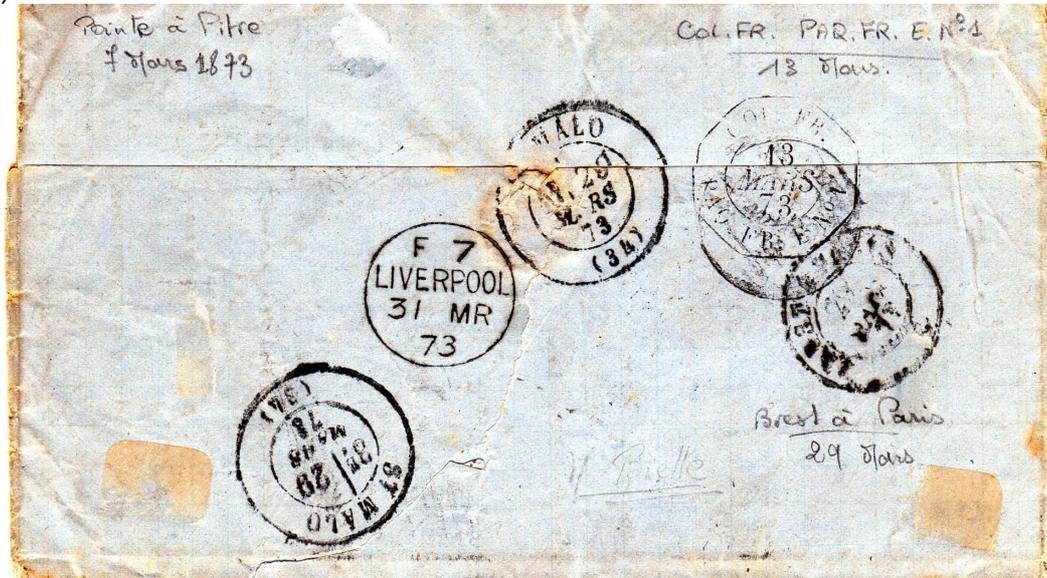
Cachet de départ de Point à Pître



Lettre du 7 mars 1873 de Pointe à Pître pour Messieurs Brice et fils à Saint-Malo acheminée par la voie de Liverpool **affranchie avec une paire n°23 des colonies oblitérée « ancre » (tarif du 1^{er} janvier 1864 pour une lettre de 10 gr).** Cachet noir PD (payé jusqu'à destination). La lettre a été réexpédiée à Liverpool et affranchie avec une paire du 15 centimes bistre République oblitérée par un losange avec GC 3734 de Saint-malo.



Au verso, cachet indiquant la provenance et l'acheminement par paquebot français et donc le tarif à appliquer (utilisation de juillet 1871 à janvier 1875).



Au verso, cachet octogonal « COL.FR. PAQ.E N°1 du 17 mars 1873. Cachets de départ de Saint-malo du 29 mars 1871, de l'ambulant de Brest à Paris du même jour et d'arrivée à Liverpool du 7 mars 1873.

L'auteur évoque qu'il a rencontré, au large d'Ouessant, une forte tempête. Il dit : « *je n'avais vu que 4 fois le baromètre à tempête et dans sa traversée ici je l'ai vu trois fois en dessous.* »

Ensuite, il rend compte des opérations financières du commerce à Pointe à Pitre.

« Pointe à Pitre, 6 mars 1873

Messieurs Brice & fils armateurs à St Malo

Messieurs,

Je vous annonce mon heureuse arrivée hier 5 mars. J'ai reçu votre lettre du 5 février. Je viens y répondre dans tous ses points. J'ai 14 jours de Manche. Le 2^{ème} jour après mon départ, je prenais connaissance de Ouessant j'ai resté à ma barre avec le temps et la mer, si je n'ai pas pu relâcher c'est que je devais croire qu'après chaque tempête du premier degré que le temps devait être purger et que c'était la fin mais non sa recommensait le navire n'a reçu aucun mauvais coup de mer mais le coffre est toujours plein par le roulis. La mer embarque deux pieds par dessus ses listes. Le navire dans tous ces mauvais temps a toujours été sous l'eau pour la 1^{ère} fois tout mon soc de

louisage a été mouillé sans trouver un moment de sec aussi depuis que je commande, je n'avais vu que 4 fois le baromètre à tempête et dans sa traversée ici je l'ai vu trois fois en dessous.

Le navire ne fait point d'eau et cependant il a un mouvement de va et vient sur ses listes, il lui manque une liaison quelconque. Ce mouvement a aussi lieu avec du calme qu'avec du mauvais temps. Il manque des écoutilles dans la cale que je vais faire remplacer ici. J'aurai aussi à refaire le chanque barre du petit mât de perroquet qui est entièrement cassé aussi si je trouve une gaule, je vais mettre un hunier à cabestan

Le navire marque comme les navires du long cours avec un peu de longue. Il a une marche avantageuse. Le Charles Édouard est arrivé aujourd'hui 6 sans aucune relâche. Il a reçu deux coups de mer qui ont enlevé tout dessus son pont ..

Monsieur Auger est un homme d'argent avec lequel il ne faut pas tant de délicatesse car pour prélever une commission sur l'achat du navire sa course n'était que volontaire ne lui ayant témoigné aucun désir de l'avoir avec moi, s'étant offert, j'aurai dû avoir l'indélicatesse le prix de son voyage ; vraiment il est lâche, j'ai dû payer son dîner à l'hôtel de Fécamp. S'il avait eu du cœur, il aurait dû payer le mien.

Pour M. J.P Bourbervin, quand j'ai reçu votre lettre, mes papiers étaient déjà en mains de Mr Boubeau, en outre je ne pouvais aller chercher arrangement avec un autre consignataire pour cela il faut soit fait avant l'arrivée et le consignataire donc après l'annonce de l'un on en prendrait un autre sa produirait un très mauvais effet. Je crois qu'il est facile avec un autre consignataire de réduire la commission de sortie. Il m'a été dit les voyages précédents que les consignataires faisaient une remise à l'armateur, je m'étais informé auprès des capitaines à la consignation de Mr Boubeau, tous m'ont déclaré payer 5% qui cause que je n'ai point demandé de faveur à Mr Boubeau, mais ce voyage ici, je vais lui faire part de mes intentions. Pour la commission d'entrée, celle-là est bien gagnée, il faut un commis du matin au soir à prendre le compte et faire les lots de chaque marque, de faire pour l'enlèvement, s'il reste, de la marchandise sur le quai la faire mettre en dépôt .. Vous savez que les marchandises vendues ne sont livrables que sur le quai et même la marchandise rendue à destination, les colis ouverts s'il manque quelque chose, il faut en faire la ...c'est la loi du pays, ensuite l'encaissement de 100 à 150 connaissements pour celle-là, il n'y a rien à dire.

Pour mes appointement à 175 frs, j'ai fait erreur que vous pouvez rectifier le rôle même ne porte que 150 pour payer moins d'intérêts. J'avais déjà demandé à Mr Le Prévot si Mr Boubeau lui prévoit 5% de commission, il dit que oui et je crois que oui pour les intéresser à Mr Auger et non pour lui.

Je ne sais que vous dire pour le fret à venir, les usines ne font que mettre en mouvement. L'Albert est affreté à 42 frs le tonneau en sac à Belle Ile 20 jours de planche. Il n'a pas commencé. Il arrivera des navires en quantité ce qui

ne donnera pas beaucoup de fret.

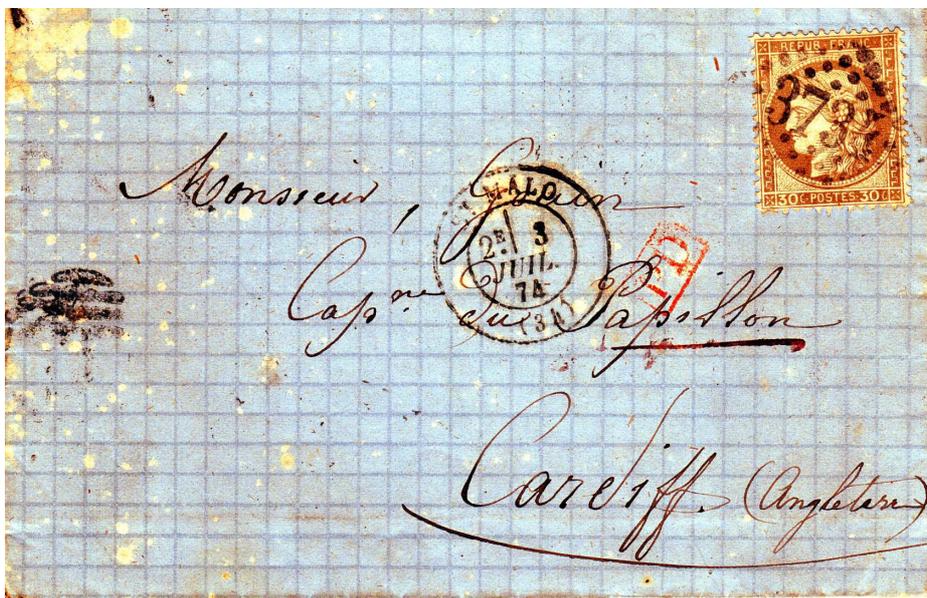
Enfin, je vous tiendrai au courant par chaque courrier. En ce moment, il n'y a pas de sucre.

L'expert du Véritas m'avait bien annoncé que la cote serait bien enlevée n'ayant pas été visitée lors de sa carène.

Veillez, messieurs, agréer mes sincères salutations, votre tout dévoué serviteur.

Guiomard ».

Lettre à destination de Cardiff (Pays de Galles)



*Lettre du 2 juillet 1874 de Saint-Malo à destination de Monsieur Gouin, capitaine du Papillon à Cardiff affranchie avec un timbre au type Cérès brun n° 56 de 30 centimes. PD en rouge (payé jusqu'à destination). Cachet d'oblitération losange avec GC 3734 de Saint-Malo (tarif du 1^{er} juillet 1870 pour une lettre de 10gr et moins)
Au verso, cachet d'ambulant de nuit de Brest à Paris du 3 juillet 1874.
Cachets d'arrivée à Cardiff du 5 juillet 1874.*



Cachets d'arrivée de Bute-Cardiff et de Cardiff datée du 5 juillet 1874

L'auteur de la lettre, armateur à Saint-malo, répond à l'un de ses capitaines qui achemine sur son navire une marchandise livrée à tort par l'un de ses fournisseurs afin de les tromper : des boîtes d'endaubage (viande en sauce). **Elle écrit que ces fournisseurs ont voulu les prendre pour des « jambons ». (les duper)**

« St Malo, le 2 juillet 1874,

Monsieur Gouin, capitaine du Papillon

Cher Monsieur,

Absent de St Malo à l'arrivée de votre lettre, je n'ai pu en prendre connaissance qu'aujourd'hui, elle m'a d'abord étonnée, ne sachant rien de ce qui se passait. Je me suis rendue immédiatement au comptoir et demandai des explications à Paul Foutan fils, il voulut me remettre vos comptes, mais ils étaient en la possession de Mr Hervot, de sorte que je ne les connais pas encore. Si comme vous le dites, il y a des vivres en trop à votre bord, il me semble que ce que vous avez le mieux à faire, c'est de vendre le surplus si vous en trouvez affaires. En tout cas, rien n'est perdu, agissez en bon père de famille, n'abusez pas, et à votre retour, on trouvera à bord ce que vous y avez mis en trop. Quand aux boîtes **d'endobag (endaubage)** que vous aurez pu vous empêcher de prendre, me dites-vous, **« ne faites pas comme les vieux capitaines. Un jambon vaut 3 boîtes pâtés truffés, donnez moi trois boîtes, portez moi en compte en jambon.»**

Allons ne vous désespérez pas, soyez assuré dans vos dépenses, celle leçon, j'en suis sûr vous profitera et vous mettra en garde contre tous ces fournisseurs qui abusent souvent lorsqu'on est trop crédule.

Veillez me rappeler au souvenir de Monsieur, votre second, et agréer mes salutations.

T. Lévêque.

Bonjour à Ecollan »

Lettre de Liverpool du 24 avril 1871 à destination de Saint Malo



Lettre du 24 avril 1873 de Liverpool à destination de Saint Malo affranchie à 3 pence avec un timbre (Tarif du 1^{er} juillet 1870 au 31 décembre 1875) Oblitération GC 466. Cachets de départ de Liverpool du 24 avril 1873, de transit par Calais du 25 avril 1873 (**ANG. AMB. CALAIS B**), ambulant B de Paris à Brest du 26 avril 1873 et d'arrivée à Saint-Malo du 26 avril 1873



Cachet de départ de Liverpool

« Monsieur Brice Michel, armateur du Jacques Saint Malo

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de débarquer mon ancien second Mr Lévêque et j'ai versé 1 mois de ses gages 110 francs soit 4 livres sterlings 8 shillings sur l'ordre de Mr le consul de lui donner son rapatriement malgré qu'il eût pris note de la lettre que vous écriviez à Brice et dans laquelle étaient les notes de Mr le commissaire de St Malo. Je lui en ai versé le montant 35 shillings dont Mr Lévêque m'a donné le reçu que je vous envoie ci-inclus. Je lui ai donné une traite à vue sur vous de la somme de huit cent quatre vingt neuf francs trente cinq centimes montant du solde de ses gages qu'il vous remettra à son arrivée à Saint Malo. Le navire est terminé de chargé hier soir. Il est encore sur le pool à Birkenhead. Demain

matin les voiles seront à bord et son enverguera aussitôt prêts, on est à dégager la cambuse pour l'arimer et mettre tout en place. Les vivres doivent arriver aussi demain, elles sont à bord du chaland. Je ne sais si je serai expédié après demain et vous en donnerai avis aussitôt.

Recevez Monsieur mes salutations très respectueuses de votre tout dévoué.
S. Du Ressevois

Je viens de recevoir une lettre de où il me dit qu'il doit être bientôt près de vous et il me dit de ne plus lui écrire à Londres.»

Sans doute, le chaland, étant une barque à fond plat, devait-il servir à amener les vivres et les marchandises lorsque le navire n'était plus à quai.